



Avis négatif injustifié déposé sur Internet

Par **TGHX**, le **16/11/2014** à **19:14**

Bonjour,rnrnJe suis loueur de meublé et un locataire a récemment émis un avis négatif injustifié. Cet avis sera publié sur le site internet de l'office du tourisme de ma commune dans lequel sont répertoriés tous les hébergements.rnL'office du tourisme dit ne pas pouvoir arrêter la publication de l'avis alors même qu'ils reconnaissent que les propos tenus dans cet avis sont faux et infondés, voire diffamatoires.rnQuels sont les recours dont je dispose ?rnAi-je la possibilité de demander la non-publication de cet avis ? L'Office de Tourisme n'a-t-il pas la responsabilité de vérifier les propos avant de les publier ?rnJ'avoue être dans le flou le plus total... Merci pour aide.

Par **moisse**, le **17/11/2014** à **17:39**

Bonsoir,rnL'éditeur du site doit être en mesure à tout moment de censurer la diffusion en question.rnUn lien sur le sujet rédigé par un avocat spécialisé dans le domaine.rnA vous de vous faire une idée, ou de vous rendre avec ce document auprès de l'office du tourisme.rnici :rn<http://www.murielle-cahen.com/publications/diffamation-denigrement.asp>

Par **Lag0**, le **18/11/2014** à **08:35**

[citation]L'office du tourisme dit ne pas pouvoir arrêter la publication de l'avis alors même qu'ils reconnaissent que les propos tenus dans cet avis sont faux et infondés, voire diffamatoires.
[/citation]rnBonjour,rnCa, c'est fort !rnQu'ils acceptent la publication pour les raisons qui leur sont propres, c'est une chose, mais qu'ils reconnaissent l'avis faux voir diffamatoire et qu'ils le

laissent tout de même publier est autre chose !
Ils se rendent donc coupables de complicité d'un acte délictuel en toute connaissance de cause.
C'est tout de même étonnant comme réponse...

Par **TGHX**, le **21/11/2014** à **08:25**

Bonjour,
Merci pour vos réponses, et merci pour le lien Moisse !
J'ai fait un courrier à l'office du tourisme, j'ai RDV avec eux la semaine prochaine.
Pour le moment ils n'ont rien publié, je crois que mon courrier les a surpris : grâce au lien de Moisse, j'ai pu appuyer ma demande, ils ne s'attendaient pas à ce que je me défende ! ;-)
Je vous tiendrai au courant de la suite.
Et encore merci !